



MAIRIE DE CANTE
13 Rue du Général Sarrut
09700CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr
http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_016

SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de la convocation : 27/03/2026

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire

Étaient présents : M Eric CANCEL, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Sébastien CATHALA, Mme Leslie ADAMO, M Guillaume BISOGNIN, M Jean-Philippe BORELLO, Mme Marie-Claire GAUSSENS, Mme Lola GOILLOT, Mme Anne-Sophie SOEIRO.

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Mathieu BORDENAVE

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET : **Subventions 2026 accordées aux associations et au SIVE (pour redistribution aux coopératives scolaire)**

En application de l'article L.2311-7 du Code Général de Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations fait l'objet d'une délibération distincte de cette du vote du budget de la commune.

Considérant l'étude du budget 2026 de la commune par la commission finances en date du 24/03/2026

Considérant les propositions de ladite commission pour les subventions 2026

M le Maire propose donc d'attribuer aux associations et aux coopératives scolaires au titre de l'année 2026 les montants suivants :

Associations	Montant attribué
ACCA (chasse)	918,00 €
Comité des fêtes	3 570,00 €
Mémoire de la résistance Saverdunoise	139.00 €
FNACA	139,00 €
Le chaverdunois	139,00€
CLIC	204.00€
Secours Populaire	204.00€
Resto du coeur	204.00€
Association Départementale des Secrétaires de Mairie de l'Ariège	40.00€
APEV	204.00€
Total budget -cpte 65748	5 761.00 €
SIVE (reversement OCCE COOP SCO des écoles)	300.00€ /Ecole
Total budget -cpte 657358	900,00€

Monsieur le Maire informe que pour bénéficier de la subvention les associations devront fournir le cerfa



12156*06 ainsi que les pièces justificatives s'y rattachant.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition de M le Maire
Et le **mandate** pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 04 avril 2026